

Québec, le 14 juillet 2026

Madame Yannick Chevrier-Bédard
Porte-parole, Cheffe de projet
Hydro-Québec
chevrier-bedard.yannick@hydroquebec.com

Objet : Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal – DQ10

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **16 juillet à 13h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

c. c. Sophie-Anne Legendre, Hydro-Québec

p. j.

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal – DQ10

1. En séance publique, vous avez présenté des informations sur la largeur du remblai à différents endroits le long de la berge : « De manière générale, la largeur en crête là, au sommet du remblai où c'est végétalisé, ça va varier aux alentours de cinq à six mètres » (Jean-Yves Morency, DT2, p. 32). Vous avez également déposé les documents DA4 et DA5 qui présentent la distance entre le mur et l'eau.
—
 - a) Sur le plan strictement technique, en prenant en compte les exigences de la *Loi sur la sécurité des barrages* et les contraintes liées à l'harmonisation des ouvrages proposés avec ceux déjà réalisés lors des travaux prioritaires, le design du remblai pourrait-il être conçu dès maintenant pour permettre une éventuelle promenade piétonnière sur la partie émergée entre le parc Louis-Hébert et la passerelle située sur le barrage menant au parc de l'île de la Visitation? Si oui, veuillez préciser les ajustements nécessaires.
 - b) Si non, veuillez décrire les principaux obstacles techniques empêchant de prévoir dès maintenant un design compatible avec l'aménagement d'un sentier piétonnier sur le remblai.
 - c) Veuillez détailler les raisons pour lesquelles le remblai déjà en place derrière le CHSLD Edmond-Laurendeau et la fondation Berthiaume-Du Tremblay requerrait cette largeur.
—
2. Vous précisez dans l'étude d'impact qu'Hydro-Québec adapte son programme de surveillance environnementale en fonction des particularités des projets et du milieu d'accueil, et veille à l'application concrète des mesures d'atténuation sur le terrain (PR3.1, p. 11.1). Plus précisément, certaines tâches de la personne responsable de la surveillance du chantier sont détaillées (PR3.1, p. 11.2).
—
 - a) Veuillez préciser quelles seraient les mesures d'atténuation mises en place en lien avec la protection des arbres du parc Louis-Hébert et des environs de l'église de la Visitation.
 - b) Compte tenu des préoccupations exprimées en séance publique concernant la survie des arbres aux abords du chantier, comment la personne chargée de la surveillance du chantier s'assurerait au quotidien de leur protection.